

Novembre 2010



# Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Impôts –Trésor  
« Ensemble pour être plus forts »



**1<sup>ère</sup> Assemblée Générale**  
**Le mardi 7 décembre à 9h**  
**à La maison des syndicats**  
**26 rue Francis Combe**  
**95000 CERGY**



**TOUS** les agents de la filière fiscale ou gestion publique seront les bienvenus, alors venez nombreux débattre avec nous de la situation revendicative (retraite, emploi, salaires, conditions de travail...). Les débats seront suivis d'un apéritif et d'un repas convivial. (participation de 5€)

(Les collègues qui souhaitent se joindre à nous bénéficient d'une autorisation d'absence)

## Pourquoi pas moi ?

Depuis quelques années le syndicalisme bénéficie d'une confiance en constante progression. Sa capacité à s'unir est un facteur déterminant apprécié par la majorité des salariés.

Les salariés se réapproprient le syndicalisme comme outil d'efficacité pour être acteur de leur devenir. La mobilisation autour des retraites semble symboliser ce retour de l'engagement individuel pour construire du collectif efficace.

L'injustice et l'insécurité sociale dominent ces temps de crise. La mobilisation inédite en cours pour une autre réforme des retraites, renforce cette dynamique, et porte loin un ensemble d'exigences sociales pour une autre répartition des richesses créées.

En articulant contestation, mobilisation, unité, consultation et propositions, la CGT est devenue la force d'attraction syndicale, combative qui gagne en crédibilité.

La vague de syndicalisation réalisée par le CGT lors des manifestations atteste qu'il n'existe aucune fatalité d'un taux de syndicalisation à 10%.

Bien-être, au côté de liberté et de fraternité sont gravés sur l'emblème de notre organisation syndicale.

**Adhérer à la CGT est un moyen de s'engager durablement dans l'action !**

Si tu hésites encore, tu peux venir à l'AG, participer aux débats et te faire ta propre opinion !

## LUTTONS POUR UNE VERITABLE JUSTICE SOCIALE !

Depuis dix mois le gouvernement tente d'imposer une réforme des retraites d'une gravité sans précédent en France. La majorité des citoyens, salariés du privé comme du public, jeunes ou moins jeunes, rejettent cette réforme s'organisent et luttent ensemble pour imposer d'autres choix.

Dans le Val d'Oise aussi de nombreux agents de la DDFIP se sont fortement mobilisés en participant aux 8 journées d'actions interprofessionnelles.

La page de ce grand mouvement social multiforme, intense et exceptionnel n'est pas refermée car notre refus de cette réforme injuste et inefficace reste intact et déterminé.

Les salariés ont bien compris que les conséquences seraient néfastes pour la plupart d'entre eux. Les fonctionnaires aussi avec la baisse de nos salaires, avec l'augmentation de notre cotisation pour nos pensions. Avec le Gel des salaires en 2011 (pour 2012, 2013 attendre les propositions d'un nouveau gouvernement) et avec la poursuite et l'amplification de la politique de suppression d'emplois ( 2700) qui se traduit dans tous les services par une surcharge de travail, hausse du stress et de la fatigue pour les agents.

Retraite, loi de finances pour 2011, financement de la sécurité sociale... Les projets gouvernementaux peuvent se résumer ainsi : faire payer aux salariés et à leurs familles la facture de la crise.

Ainsi la crise et l'état des finances publiques rendraient inévitables des choix financiers douloureux ?

### Mensonge et imposture !

Mensonge, car l'existence d'un déficit budgétaire tient d'abord aux cadeaux faits aux plus riches dont le bouclier fiscal est l'illustration emblématique.

Imposture, car le but final du gouvernement est de modifier la nature du lien social : passer d'une société reposant sur la cohésion sociale à l'individualisme roi !

La justice sociale repose sur une autre répartition des richesses, donc d'autres choix fiscaux. Il faut en finir avec la multiplication des niches, bouclier et exonérations en tout genre et redonner à l'impôt tout son sens originel : contribuer chacun selon ses moyens aux dépenses nécessaires à l'intérêt de tous : L'éducation, la santé, la justice, la culture, les transports... sont des éléments incontournables du développement y compris industriel. Il est injuste que le financement de ces dépenses repose essentiellement sur les salariés. Il est plus que temps d'y faire participer les entreprises et les revenus financiers. C'est la condition pour que la justice sociale rime avec la justice fiscale !

La section CGT-Finances Publiques du département organise son assemblée générale annuelle le mardi 7 décembre à la maison des syndicats de Cergy. Cette AG ouverte à toutes et tous, nous donnera l'occasion de débattre de ce grand mouvement social et de sa continuité, notamment sur le niveau de l'emploi, la hausse des salaires, les conditions de travail ! La présence de nombreux camarades favorisera la richesse des échanges et les prises de décisions concrètes pour l'année 2011 !



## Les vérificateurs en font les frais

Dans les brigades de vérifications départementales, les collègues vérificateurs vont faire leurs interventions dans les sociétés avec leur véhicule personnel.

A défaut de leur fournir des véhicules professionnels, une des principales préoccupations de la direction devrait être de veiller à une correcte indemnisation de ces personnels.

Mais les vérificateurs sont de moins en moins bien indemnisés. En effet, l'évolution des indemnités kilométriques ne suit pas celle du prix des carburants, qui atteint des niveaux records.

Pourquoi le remboursement des indemnités kilométriques ne s'effectue-t-il pas selon un barème équivalent au tarif retenu en matière fiscale (révisé annuellement pour tenir compte de l'augmentation du prix des carburants et des frais d'entretien du véhicule) ???

Pourquoi les kilomètres effectivement parcourus depuis la résidence administrative jusqu'à l'adresse de la société vérifiée ne sont-ils pas pris en compte ???). La parution depuis 2 ans sur l'intranet d'un nouveau tableau répertoriant forfaitairement les distances de commune à commune ne tient pas compte de la réalité. De plus, on ne trouve pas toujours l'adresse recherchée du premier coup, alors, on tourne... et c'est le système Débrouille avec Mappy, Michelin, GPS, ou autres...

Concernant les frais de repas, l'administration refuse aux agents l'indemnisation des frais de repas engagés sur le département de leur affectation. En effet, du fait du principe de non-cumul entre les indemnités forfaitaires de repas et toute autre indemnité ayant le même objet, l'administration estime que ce sont les IFDD (Indemnités Forfaitaires de Déplacement dans le Département), remplacée depuis peu par l'ACF, qui sont censées indemniser les frais de repas à l'intérieur du département.

Mais bien que présentées par l'administration comme représentative de frais, les IFDD ne constituent pas une indemnisation, mais bien plutôt une part de la rémunération de ces agents, à qui il est demandé de faire face à des sujétions de postes très étendus géographiquement. La preuve en est : aujourd'hui tous les agents qui touchent des IFDD n'effectuent pas des déplacements dans le cadre de leurs missions. Donc les IFDD et les remboursement de frais de repas devraient être cumulables.

D'autant plus qu'un vérificateur qui sort d'une matinée de vérif vers 14h (cela arrive souvent), n'a plus aucune cantine administrative à sa disposition, donc soit c'est manger à peu près correctement un menu pour minimum 9-10 € non indemnisés, soit c'est régime sandwich, et c'est moins cher...

Tout ça pour assurer les missions de contrôle fiscal externe, qui rapporte chaque année des dizaines de milliers d'euros à l'Etat, à grand coup d'économies faites sur le dos des fonctionnaires.

## MUTATIONS Filière fiscale 2011 : LES NOUVEAUTES

Vers le mois de décembre 2010, le PBO des mutations, tant attendu par de nombreux agents lancera la campagne du même nom. En voici les principales nouveautés :

### Suppression des délais de séjour liés au concours régional de l'Ile de France

Effet direct des nouveaux statuts particuliers de la direction générale des finances publiques, qui entreront en application au 1er septembre 2011, le concours régional Ile de France est supprimé. En conséquence, les agents issus du concours région Ile de France (RIF) seront soumis au même délai de séjour que les lauréats du concours à affectation nationale.

En revanche, la bonification d'ancienneté fictive pour stabilité en RIF (3 ans pour le concours national ; 1 an pour le concours régional) est maintenue au titre du prochain mouvement du 1er septembre 2011.

### Modalités d'affectation des inspecteurs élèves : une évolution favorable aux stagiaires

A compter de la prochaine campagne de mutations et de 1ères affectations, les inspecteurs élèves (IE) seront affectés au 1er mars 2011 (1er mars N+1), sur les mêmes types d'emplois (résidence/spécialité/structure) que les titulaires. Ils n'auront donc plus comme précédemment, à changer de poste entre le 1er mars N+1 et le 1er septembre N+1 pour obtenir une stabilisation de poste.

### Modalités de mise en oeuvre de la prime de restructuration de service

La PRS s'applique « aux agents dont l'emploi est supprimé, et qui sont mutés dans les douze mois qui suivent cette suppression, sur une résidence ou un département déficitaire ».

Critères de sélection des résidences déficitaires :

- \* Postes vacants après les mouvements généraux,
- \* Aucun agent titulaire en attente,
- \* Aucun refus en cas de demande,
- \* Ouvertes aux IE, aux CS en 1ères affectations, aux AA stagiaires.

Désignation des agents concernés : Les directions locales doivent identifier l'année de la suppression, et avant la réalisation du mouvement général concerné, le ou les agents dont le poste est supprimé. Si ces derniers demandent et obtiennent une résidence déficitaire, ils pourront obtenir la PRS.

La liste des résidences concernée sera portée à la connaissance des agents dans la prochaine instruction sur les mutations A, B et C.



**Le décret paru le 30 juillet 2010 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires d'Etat** contient de forts reculs par rapport au décret de 2002, déjà peu satisfaisant. En limitant la notation à l'entretien annuel avec le chef de service, il renforce l'arbitraire de la procédure. Ses auteurs ont d'ailleurs anticipé que ce système serait à l'origine de plus d'appels et ont réduit les droits des agents notés. Avant de saisir la CAP compétente il faudra soumettre son cas à un recours hiérarchique, à déposer dans les 15 jours qui suivent la remise du compte rendu de l'entretien !

La « valeur professionnelle » des agents évaluée dans ces conditions serait la base pour asseoir la partie liée au mérite de la « Prime de Fonctions et de Résultats » et pour l'inscription aux tableaux d'avancement.

Or lors des discussions relatives aux futurs statuts particuliers avec l'ensemble des organisations syndicales, le Directeur Général s'était engagé à ce qu'un système de notation soit maintenu à la DGFIP. Celui-ci doit tenir sa parole et ouvrir le dialogue social pour mettre en place un système de notation objectif qui soit transparent et à caractère contradictoire jusqu'au niveau de véritables commissions administratives nationales, et non de simples commissions d'évocation comme c'est le cas aujourd'hui

## 7 MILLIONS DE PAUVRES EN FRANCE

C'EST POUR ÇA QUE LE GOUVERNEMENT  
AIDE LES RICHES & POUR PAS  
AGGRAVER LA SITUATION



CASSERE

L'affaire Bettencourt a exaspéré dans l'opinion le sentiment d'iniquité, sentiment attisé par la réforme des retraites. Que l'État français ait pu verser 30 millions d'euros à une contribuable soupçonnée par ailleurs d'avoir dissimulé des fonds en Suisse ne passe pas. Peu importe que Liliane Bettencourt soit la première contribuable de France. L'idée demeure qu'il y a deux poids, deux mesures : ceux qui n'ont rien à qui l'on enlève même ce qu'ils ont, et ceux qui ont tout et à qui l'on donne encore plus. En 2009, les Français se scandalisaient des bonus des traders ou des retraites chapeau des grands patrons. Ils sont aujourd'hui choqués par les sommes indûment restituées par l'État aux détenteurs de gros patrimoines.

Défendu jusque-là sans concession par Sarkozy, malgré les critiques de plus en plus nombreuses à droite comme à gauche, 117 députés UMP (ils sont 314 en tout) ont co-signé un amendement au projet de loi de finances pour réclamer la suppression simultanée, dès 2011, du bouclier fiscal et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en gonflant en échange les taxes sur les revenus du patrimoine et en créant une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu avec un taux à 46%.

### Remettre le monde à l'endroit

> L'entreprise MOLEX - équipementier américain - qui a fermé son usine française en 2009 refuse de verser aux salariés les sommes dues conformément au plan social.

C'est l'Etat, donc les finances publiques, qui paye. Or, le groupe vient d'annoncer des revenus et des bénéfices records ainsi que le versement de plusieurs millions d'euros, en hausse de 15%, de dividendes aux actionnaires. A quand une action contre cette entreprise qui bafoue le droit français ? Une comparution immédiate ne serait-elle pas justifiée ?

> Après une première augmentation des tarifs EDF, nouvelle augmentation de plus de 3% soit au total 6% en moins d'un an ! Nos salaires ont-ils suivi le même rythme ? Non, mais les actionnaires d'EDF ont perçu, eux, 3,9 milliards d'euros de dividendes en 2009.

### Mon cher bouclier fiscal,

Le ministre du Budget François Baroin reconnaissait le 13 octobre sur France Inter que le bouclier fiscal était devenu «un symbole d'injustice», mais a renvoyé au mois de juin sa suppression éventuelle, en même temps que celle de l'impôt sur la fortune (ISF). Certes, le gouvernement a déployé des trésors d'ingéniosité pour combler partiellement les déficits sans augmentation générale des impôts, mais le "coup de rabot" sur les niches fiscales, 11 milliards d'euros d'impôts supplémentaires, ne suffira pas à calmer les ardeurs de ceux qui se posent en défenseurs de la justice sociale. Le problème, c'est que le bouclier fiscal coûte 680 millions d'euros et que l'ISF rapporte 4,1 milliards.

L'affaire Bettencourt a exaspéré dans l'opinion le sentiment d'iniquité, sentiment attisé par la réforme des

retraites. Que l'État français ait pu verser 30 millions d'euros à une contribuable soupçonnée par ailleurs d'avoir dissimulé des fonds en Suisse ne passe pas. Peu importe que Liliane Bettencourt soit la première contribuable de France. L'idée demeure qu'il y a deux poids, deux mesures : ceux qui n'ont rien à qui l'on enlève même ce qu'ils ont, et ceux qui ont tout et à qui l'on donne encore plus. En 2009, les Français se scandalisaient des bonus des traders ou des retraites chapeau des grands patrons. Ils sont aujourd'hui choqués par les sommes indûment restituées par l'État aux détenteurs de gros patrimoines.

Défendu jusque-là sans concession par Sarkozy, malgré les critiques de plus en plus nombreuses à droite comme à gauche, 117 députés UMP (ils sont 314 en tout) ont co-signé un amendement au projet de loi de finances pour réclamer la suppression simultanée, dès 2011, du bouclier fiscal et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en gonflant en échange les taxes sur les revenus du patrimoine et en créant une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu avec un taux à 46%.

## LA FIN D'UN MONDE...

PLUS DE PARADIS FISCAUX  
PLUS DE NICHES FISCALES  
PLUS DE BOUCLIERS FISCAUX  
JE C RAIS LE PIRE

...TRAVAILLER...



Antmelli

### ARRET MALADIE DES FONCTIONNAIRES

Alors même que notre ex-ministre maintenant en charge du ministère du Travail et de la Fonction Publique, n'a pas montré toute l'étendue de son zèle pour contrôler les plus grandes fortunes, un dispositif d'expérimentation de contrôle des arrêts maladies des fonctionnaires par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie a été mis en place depuis le 1er juillet. Il concerne les Alpes Maritimes, le Bas-Rhin, l'Ille et Vilaine, Paris, le Puy de Dôme et le Rhône.

Alors même que des milliers de suppressions d'emplois sont annoncées 2700 en 2011 à la DGFIP) et que la fusion à la DGFIP a généré une dégradation sans précédent des conditions de travail, le ministre Eric Woerth continue de stigmatiser les fonctionnaires. Alors qu'il faudrait arrêter immédiatement la politique aveugle de suppression d'emplois qui génère justement souffrance au travail et arrêts maladie, l'on préfère céder à la tentation du populisme en tapant fort sur la tête des fonctionnaires qui sont toujours considérés dans la bouche de ce ministre uniquement comme un coût qui serait à l'origine des déficits publics.

### C'est un beau roman, c'est une belle histoire...

Et oui, c'est incroyable comme les chansons peuvent s'adapter à l'actualité. En effet, il vaut mieux chanter, car Y EN A MARRE !

La fin de l'année de la préparation au Concours Interne Normal (CIN) de contrôleur se termine comme elle a commencé c'est à dire mal et en ne respectant vraiment pas les agents.

#### Le début :

Quand la préparation CIN, spécialité Gestion et Recouvrement des Impôts Professionnels (G.R.I.P.), a débuté, les agents du Val d'Oise inscrits n'ont pas été informés de la date du premier cours seuls les agents parisiens avaient été prévenus !

#### La fin maintenant :

Le 6 octobre 2010, les agents sont convoqués au 5 rue de Londres à Paris pour le corrigé de l'examen blanc du CIN GRIP. (Il est à noter qu'à l'origine, la date fixée était le 14 septembre 2010, jour du QCM du concours externe de contrôleur. Évidemment le Val d'Oise a protesté même s'il a été répondu aux agents « mais tout le monde ne passe pas l'externe et l'interne en même temps ».

Pause musicale ♪ : « Non mais pour qui ils se prennent, y a des jours où je me lâche et j'envoie tout foutre en l'air » bref, revenons à la suite de l'histoire...

Donc les agents sont convoqués à Paris et là, Personne ! Et pourquoi ? Devinez... tic tac tic tac... après plus de 2 heures à déambuler dans quatre étages, plusieurs appels aux directions, aide des collègues sur place, il est répondu aux agents : « c'est normal, il n'y a personne aujourd'hui à la Formation Professionnelle parce qu'ils déménagent à Paganini !!!!!!! »

Si ce n'est pas mépriser les agents ça !

**ET ON OSE NOUS DIRE, « SI VOUS RESERVEZ UN STAGE OU UNE FORMATION, VOUS DEVEZ Y ALLER » !**

La côte de crédibilité de notre Direction s'amenuise de jour en jour.

A bon entendre...

## Il était un petit homme...

EN MOYENNE, UN HOMME  
MENT SIX FOIS PAR JOUR...

C'EST  
TOUT ?!

"JE SUIS  
DONC VRAIMENT  
UN  
SURHOMME!!"



Trois millions de manifestants les 23 septembre et 16 octobre dans les rues de France, point d'orgue d'une colère qui n'aura cessé de croître au fil des mois. Sourd à ces revendications, à ce malaise, Nicolas Sarkozy aura, pour toute réponse, durcit le ton par une intransigeance et une inflexibilité inégalées à ce jour.

A l'heure où la mobilisation décroît, le perfide se garde bien d'afficher un triomphalisme qui serait perçu comme une provocation. Non, l'homme est bien trop aguerri et rusé pour

cela. Il affiche un visage de circonstance grave et condescendant, assurant comprendre les inquiétudes des français. On serait presque tenté de lui tendre un mouchoir tant la larme perlant au coin des yeux est près de couler.

Il entend expliquer cette réforme par davantage de pédagogie (art consistant à conduire les enfants, à les éduquer, à enseigner un savoir par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe).

Comprenons bien : lui, homme sage et au combien courageux entend expliquer aux ignares que nous sommes, le bien fondé, la sagesse de cette réforme basée sur la justice et la concertation.

Jamais autant de français ne se seront sentis autant à l'étroit dans un pays dirigé par un chef d'état maniant l'art du mensonge, la petitesse d'esprit, et un mépris affiché sans vergogne à l'égard d'une partie de son peuple.

Un journaliste assurait dernièrement que si la France allait mal c'est qu'elle n'avait pas toujours su choisir de bons dirigeants. Au delà de la remarque judicieuse beaucoup tendent à penser que l'on n'avait jamais atteint un tel naufrage.

Depuis mai 2007 ce « petit » président n'aura eu d'autre ambition pour la France que de la plonger dans un climat de malaise permanent.

Patrice Duhamel (ex n° 2 de France Télévisions de 2005 à 2010) a très bien résumé ce sentiment : « Depuis 3 ans j'ai le sentiment que Nicolas Sarkozy a introduit dans l'ensemble du système un grand désordre fait de tensions, de déséquilibres et de confusions ».

Souhaitons que toutes les forces en puissance se tendent afin que l'amertume et la colère se rejoignent dans une ultime ambition : Avoir un vrai débat démocratique pendant la campagne présidentielle et remettre les pendules à l'heure en 2012 en élisant enfin un président digne de ce nom.

### Re-matérialiser le dématérialisé, c'est moderne.

En brigades, nous utilisons souvent le droit de communication de l'administration pour obtenir les relevés bancaires des contribuables que l'on vérifie.

Pour se faire, nous pouvons faire la demande en dématérialisé via Lotus. Jusque là, pas de problème. Mais quand on reçoit la réponse de la banque, c'est toujours sous forme « papier », c'est à dire que pour étudier les mouvements bancaires, on doit saisir dans excel les crédits, parfois les débits, les libellés et les dates.

Cette tâche, outre son caractère fastidieux, est redondante : en effet, les banques qui nous communiquent ces éléments les extraient de leurs ordinateurs, les impriment, les facturent à l'administration (et ça coûte cher, en plus !) et nous, qu'est-ce qu'on fait ? On les rentre « à la paluche » dans nos ordi.

C'est là un gâchis évident. Nul doute que la « réingénierie des processus », prôné comme une recette magique par la direction va diagnostiquer ce problème et le résoudre... enfin bon, on préfère le dire, c'est mieux : on veut des droits de com' bancaires dématérialisés !

### Nouveaux statuts DGFIP

Les décrets relatifs aux statuts particuliers des agents de catégorie A, B et C des finances publiques viennent d'être publiés au Journal Officiel N°199 du 28 août 2010. Ils seront applicables à compter du 1er septembre 2011 à l'exception des nouvelles grilles de catégorie B qui entrent vigueur ce 1er septembre 2010 à la DGFIP.

Le contenu de ces statuts est loin de satisfaire les revendications des personnels notamment celles portant sur la carrière et la doctrine d'emploi.

En plus du gel annoncé du traitement indiciaire, les conditions de déroulement des carrières vont se dégrader avec les nouveaux statuts quelle que soit la catégorie :

- possible suppression de la note chiffrée au profit d'une seule évaluation. La DGFIP n'a pas répondu à la demande de la CGT d'inclure les dispositions spécifiques à la notation comme le permet le décret 2010-888 publié cet été

- tassement des grilles de la catégorie C avec stagnation des premiers échelons au niveau du SMIC,

- quelques gains indiciaires très vite perdus au regard de l'allongement de carrière inacceptable de la catégorie B,

- deux concours pour accéder directement au grade de contrôleur principal,

- aucune revalorisation de la grille de catégorie A si ce n'est quelques points sur le premier échelon.

Sans une refonte revalorisant l'ensemble des grilles assortie d'un rétablissement d'une réelle amplitude entre début et fin de carrière, la dévalorisation et le tassement des grilles créent inévitablement le rétrécissement des perspectives de carrière.

"MON DEVOIR DE CHEF DE  
L'ETAT EST D'ENTENDRE..."

... MAIS J'AI AUSSI  
LE DROIT DE  
M'EN FOUTRE !



### Aide-toi, la direction ne t'EDRA pas !

Nous savons déjà que le manque d'effectifs dans le Val d'Oise est alarmant et notamment en ce qui concerne les contrôleurs puisque nous le rappelons, le déficit est de -22, 3 sur le département. Si les effets se sont déjà faits sentir sur les différents sites, nous apprenons à l'issue de la réunion du 1er octobre présidée par M. Paul YUNTA, un des nouveaux administrateurs généraux des finances publiques, que les postes en pôle de gestion à Ermont laissés vacants (les contrôleurs ayant été détachés à la BCPR) seront comblés par des EDRA pour toute l'année. Or, lors de la CAPL des B en juillet, l'AGFP s'était engagé à ce qu'aucun EDRA ne soit lésé financièrement... mais il avait oublié de préciser que l'intérêt du service passait avant tout ! Le site d'Ermont ne sera donc pas accessible aux autres EDRA de la filière personnelle pour cette année. Nous subissons là encore la conséquence inéluctable des suppressions d'emplois dogmatiques. Et une fois de plus, aucune marge n'existera pour renforcer les services en difficulté.